

Conseil supérieur des musiques actuelles

Compte-rendu séance du 13 sept 2006

David KESSLER, président du CSMA,
Frédéric VILCOCQ, vice-président du CSMA, association des régions de France,

Jean de SAINT GUILHEM, directeur de la musique, de la danse, du théâtre et du spectacles vivant

François BROUAT, Directeur régional des affaires culturelles d'Aquitaine,
Philippe CHANTEPIE, chef du Département des études et de la prospective,
Antoine MASURE, directeur du CNV,

Gilles CASTAGNAC, directeur de l'Irma,
André CAYOT, conseiller pour les musiques actuelles à la DMDTS

Collectivités territoriales :

Annie GENEVARD, association des maires de France,
Christian PROVOST, association des départements de France,
Jean PERRIN, association des Directeurs des affaires culturelles,
Jean-François BURGOS, président de la Fédération nationale des collectivités pour la culture,

Organisations professionnelles :

Patrick BACOT, président de la FSJMI,
Eric BOISTARD, directeur de Fedurok,
Philippe GOUTTES, Directeur Zone Franche,
Pierre-Olivier LAULANNÉ, FAMDT,
Stephan LE SAGÈRE, directeur de la Fneijma,
Stéphanie THOMAS, Ferarock,
Armand MEIGNAN, président de l'Afijma,
Hervé RONY, Directeur général du Snep,
Jérôme ROGER, Directeur général de l'UPFI,
Amar SOUALMI, réseau Chaïnon,
Halit UMAN, président du CSDEM,

Hélène Klunder, DMDTS
Claire Lamboley, DMDTS
Séverine Morin, CNV
Anita WEBER, IGAAC
Michel BERTHOD, IGAAC

Excusés :

Jérôme SAFAR, Association des maires des grandes villes de France
Jean FAVRE, président du Synapss
Virginie BORGEAUD, présidente du MMF
Colette CHARDON, déléguée générale du Prodiss,
François GUYONNET, représentant FNSAC-CGT

Absents :

Marc SLYPER, FNSAC CGT,

François GUYONNET, CGT

Sophie BERNARD, directrice de Technopol,

Stéphane CHOUIN, Syndeac,

- Ouverture,

David Kessler souhaite la bienvenue à Jean de Saint-Guilhem et le remercie de sa présence. Il salue Jérôme Bouët pour sa présence dans ce conseil et le soutien apporté par la DMDTS.

Jean de Saint-Guilhem salue le travail effectué dans un esprit de respect de la diversité du secteur et son offre. Il restera attentif à ces travaux, aux études, et états des lieux et met pour cela la DMDTS et le DEPS à la disposition du CSMA.

L'attention du directeur est attirée par Stephan Le Sagère sur, d'une part la restructuration de la DMDTS et notamment sur le rôle et la place dans l'organigramme du conseiller des musiques actuelles ainsi que des musiques actuelles elles-mêmes. D'autre part, il mentionne les difficultés et pressions subies par certains festivals de la part des préfetures (il pense notamment au Festival de la Colline) et demande si la saisie du Cabinet sur ce problème est envisageable. Il rappelle également que la réserve de 5% redébloquée du ministère de la culture n'a pas été restituée à la formation et en conclut que le sujet n'est pas privilégié. Il indique qu'un courrier signé de la FSJ, de la Fédurok et de la Fneij a été envoyé au Cabinet pour attirer l'attention sur les questions à soulever lors des CSMA, notamment la question du soutien à MTV.

A propos du budget, Jean de Saint-Guilhem répond que la levée du gel n'est pas totale et qu'il donnera la réponse pour savoir où se trouve la ligne de partage. Il est d'accord pour transmettre un courrier au Cabinet concernant les problèmes rencontrés par certains festivals. Quant à la réforme, il souligne qu'un CTP se tiendra le 19 septembre 2006, que des évolutions ont été apportées. Il précise que la logique n'est plus la verticalisation mais le croisement d'une logique verticale pour faciliter la recherche d'un interlocuteur-informateur et décideur ; avec une logique transversale chargée des thèmes transversaux. Ce qui relève de la pluridisciplinarité sera traité en coordination. Enfin, il assure qu'il n'y a aucun désintérêt quant au rôle d'André Cayot et à la place des musiques actuelles. L'organigramme lui-même importe moins que les personnes et le travail quotidien.

Eric Boistard indique qu'en 2005 déjà un courrier avait été envoyé concernant la pression policière exercée sur un Festival situé en zone rurale. Souvent, les organisateurs ne savent pas se faire entendre et n'ont pas de réseau pour s'informer. Jean-François Burgos a constaté un déficit de dialogues entre les organisateurs et les collectivités territoriales alors que les lieux et les territoires auraient besoin d'un fort investissement en matière de musique actuelle. Annie Genevard se place sous l'angle des élus locaux et rappelle que les maires ont un pouvoir de police, qu'ils sont soumis à des textes réglementaires dont on ne peut passer outre en cas de manquement. Il faut croiser les préoccupations des organisateurs et des pouvoirs publics en conduisant un travail partenarial. La responsabilité du maire est engagée. Jean-François Burgos pense qu'on se heurte à un problème d'image, à une projection de ce que les élus ou les préfets pensent de ce qu'est un festival de musiques actuelles. Le CSMA pourrait aider à passer ce cap. Eric Boistard souligne que les problèmes ne viennent pas des élus ou des collectivités mais de la police ou de la gendarmerie, parfois après que la commission de sécurité ait donné son accord. David Kessler résume les deux cas dans lesquels le problème surgit soit avant ou après la validation de la commission de sécurité.

Il demande des exemples précis afin d'attirer l'attention du Cabinet sur le sujet.

- Adoption du PV de la réunion du 19 juin 2006.
- Signature du règlement intérieur.
- Suite du débat concernant le rapport d'Anita Weber et Michel Berthod « le soutien de l'Etat aux musiques dites actuelles ».

Gilles Castagnac reproche, bien qu'elles n'entraient pas dans le cadre du rapport, le manque de prise en considération des sociétés civiles auxquelles de nombreuses structures ont recours pour des aides. Le plan de structuration du secteur et les rapports entre le public et le privé n'ont pas été analysés. Il regrette que le rôle du FCM ait été occulté alors qu'il s'agit d'un organisme d'aide. La loi de 1985 n'a pas été mentionnée. Il souhaite une réflexion sur la conception d'une solidarité professionnelle. Les consommateurs ont une voix, à nourrir dans la commission n° 4.

Jérôme Roger estime que les critiques contre les éditeurs phonographiques sont infondées, cela est particulièrement vrai pour les relations entre les producteurs de phonogrammes et le spectacle vivant. Il annonce que, depuis la dernière réunion plénière, un accord protocolaire de reconnaissance de droits aux sociétés de productions et de solidarité professionnelle entre les deux métiers a été signé entre le Prodiss et l'UPFI. Les producteurs phonographiques se diversifient et produisent des spectacles vivants, mais l'inverse n'est pas mentionné. S'agissant du transfert de valeurs aux artistes, la réalité de l'affirmation disant que les artistes tirent plus de profits des spectacles que de la production mécanique reste à démontrer.

Parmi les pistes de travail intéressantes proposées par le rapport, il relève l'une d'entre elles, qui propose une meilleure régulation entre les radios et les producteurs phonographiques, dont le phénomène de concentration s'accélère. Il est nécessaire de se pencher sur les problèmes de crédits d'impôts que rencontre l'édition phonographique et de trouver des mesures de secours. La crise, les problèmes de financements et de fonds propres auxquels le disque est confronté, doivent faire l'objet d'une réflexion du ministère. Un débat sur le rôle du CNV est également nécessaire car élargir ses missions et le transformer en mécanisme redistributif soulève des questions complexes.

Stephan Le Sagère remarque que la notion du champ des musiques actuelles amplifiées n'est pas la même tout au long du rapport. L'examen a été limité aux Smacs alors qu'il aurait fallu aussi évoquer les bals...

Chrisitan Provost pense que « l'intervention publique permettant la régulation du marché » doit s'inscrire dans une régulation globale de la culture et qu'une meilleure régulation des marchés du champ des musiques actuelles est nécessaire. Le ministère devrait mener une politique pour préserver certains secteurs, garder une vision et ne pas rester exclusivement dans le champ des musiques actuelles. Il souhaite une approche culturelle dans sa globalité.

Hervé Rony ajoute que les producteurs de disques doivent se sentir à l'aise avec le secteur public. Concernant le rapport de Monsieur Berthod et de Madame Weber, il déclare partager les propos de Jérôme Roger. Il insiste sur le fait que les débats sur les musiques actuelles achoppent trop souvent sur la difficulté d'intégrer la dimension économique de marché. Il importe avant tout de considérer d'abord le développement des carrières d'artistes. Quant aux relations avec les producteurs de spectacles, il souligne que le SNEP a récemment conclu un accord avec le Prodiss visant à encadrer les modalités de captation des spectacles vivants.

- Anita Weber indique que les sociétés civiles ont été évoquées rapidement, elle souligne qu'elles comblent un manque de soutien de l'Etat et jouent un rôle important. Elle rappelle le montant du budget des musiques actuelles de 2.4 % du budget de la musique de la DMDTS. Elles sont donc peu soutenues au regard de la réalité.

- Michel Berthod se réjouit de l'accord passé entre l'UPFI et le Prodiss.

La diversification ne décourage pas une réciprocité, il estime qu'il faut encourager les financements croisés. Il exprime son désaccord avec l'affirmation que l'artiste tire plus de revenus du spectacle vivant (cf p 64), mais ils n'ont pas non plus entendu de contradictions sur le sujet. Ce sont là les aspects contradictoires du rapport, reflet de la réalité. Les producteurs *du disque* contribuent à l'émergence de nouveaux talents mais les producteurs de spectacles vivants prennent plus de risques. L'industrie du disque pousse au « star-system ». Dans le triangle industrie phonographique-tv radio-spectacle vivant, la place de l'industrie phonographique se réduit sous l'effet des technologies numériques et des pressions contradictoires existantes, qui sont celle de la réalité économique. Il pense qu'un débat sur le malaise de l'industrie du disque du secteur public est nécessaire.

- Jean de Saint-Guilhem reste perplexe par la comparaison « 95/5 » qu'il trouve dangereuse. L'économie des musiques actuelles diffère de l'économie de la musique classique dont les effets sont incompressibles. Il faut conserver un esprit de travail et prendre exemple sur la pratique et la formation pour améliorer le secteur. Il souhaite qu'il y ait une approche concrète et un esprit plus constructif.

- Constatant que les musiques actuelles sont marginalisées au sein de ce ministère, que les Smacs sont parfois le seul lien culturel sur tout un territoire, Anita Weber demande une évolution du ministère de la culture vis-à-vis de ces musiques.

- Michel Berthod précise que ce rapport 95-5 % est une image. Les subventions sont faites pour rééquilibrer le marché. Les solutions doivent aussi être cherchées dans la redistribution interne à l'ensemble des industries musicales.

- Pierre-Olivier Laulanné estime que certaines questions restent en suspens :
 - pourquoi l'Etat ne s'engage-t-il pas plus en tant que partenaire ?
 - comment cela se fait-il ?
 - comment changer ?

Il pointe les points de blocage et se demande quelles sont les conséquences sur les politiques culturelles de l'Etat. Ce dernier n'étant pas le seul à aider les structures, il aimerait avoir des indicateurs, en savoir plus sur le fonctionnement des acteurs associatifs. Il serait intéressant de voir comment la LOLF, qui manque d'indicateurs objectifs et subjectifs les prend en compte.

- Jean-François Burgos fait une remarque sur la logique d'excellence qui conduit à la politique du ministère. Il regrette que le rapport ne développe pas la question touchant à la diversité esthétique, l'enfermement dans des esthétiques est une question à aborder. Ce sont des éléments fondamentaux permettant la reconstruction des musiques actuelles.

- Frédéric Vilcoq apporte son soutien au rapport sur la première partie et la partie historique. Les collectivités territoriales se sont axées sur les mêmes exigences que le ministère d'où une marginalisation des musiques actuelles. Il partage les critiques. Le rapport insiste sur le déficit de légitimité des oeuvres de musiques actuelles et de la valeur de l'artistique, ce qui empêche un rééquilibrage. L'Etat et les collectivités doivent rééquilibrer ce secteur, les

musiques actuelles sont de plus en plus en difficulté financière. Il faut reposer les questions du rapport avec le citoyen et ne pas continuer à faire comme s'il n'existait pas. Dans ce sens, une évaluation sur le rapport d'un établissement prestigieux avec son public serait utile. Il souhaite éviter que la notion de fond régional sur le secteur le marginalise encore un peu plus par un fond à part. Les comités d'experts ne sont pas adaptés à ce secteur, il faut réfléchir à une autre configuration. Il regrette que les enseignements artistiques ne soient pas mentionnés. Il faut soulever le problème des schémas départementaux, régionaux et la place de la Drac car si aucune préconisation n'est faite, certaines écoles pourraient être « délogées ».

- Pour Antoine Masure, ce rapport soulève autant de questions que de réponses. Le CSMA est là pour les faire progresser. Il indique qu'il ne faut pas se fonder sur les seules recettes de taxes. Les spectacles bénéficient souvent de subventions publiques. L'essentiel est de bien s'entendre sur ce dont on parle. Il rappelle que dans la taxe figure aussi les spectacles d'humour (15% de part), que le système de la taxe est un système populaire apprécié, mais il ne s'adapte pas partout. Il incite et encourage la prise de risque car un succès profite toujours à d'autres. L'intervention publique n'est pas un système de régulation mais un système politique, d'où la nécessité de l'adapter avec le mécanisme de solidarité professionnelle qui doivent se compléter.
- Eric Boistard pointe la responsabilité de l'Etat vis-à-vis des musiques actuelles. Pour lui, il est nécessaire d'ouvrir le débat sur la nécessité de poursuivre la réflexion autour du dispositif des Musiques actuelles, de poursuivre la réflexion sur la régulation où un dispositif dynamique permettant l'innovation. Les Smacs nécessitent un rééquilibrage quant aux montants des marges artistiques. Le secteur souffre d'un faible engagement des pouvoirs publics.
- Philippe Gouttes trouve ce rapport intéressant. Depuis la loi de 1985, le secteur s'est organisé mais aucun cadre n'existe hormis en variété. Il se demande néanmoins pourquoi une subvention sur un billet est mieux qu'une subvention directe à un artiste qui joue. La vie se nourrit de différences qu'il faut cultiver.
- François Brouat pense qu'il est infructueux de rester sur des questions de rééquilibrage. Alors que le rapport est plus fort avec le marché, l'Etat se positionne plus sur la subvention allouée à un artiste que dans l'esprit d'une régulation du marché.
- Annie Genevard comprend mal l'opposition musique classique-musiques actuelles et indique que la branche classique attire difficilement le public. Elle fait part des interrogations des directeurs sur la structuration des pratiques amateurs, sur l'accueil du spectacle vivant (et la question de leurs coûts), sur la question des enseignements.
- Jean de Saint Guilhem demande s'il s'agit de porter la réflexion sur le rééquilibrage. Octroyer une subvention uniquement pour octroyer une subvention n'a aucun sens. Une analyse économique est nécessaire.
- Anita Weber remercie chacun pour cet échange. Pour elle l'opposition entre musique classique et actuelle n'existe pas : il n'a y qu'une musique et pour cela les musiques actuelles doivent être reconnues. Il s'agit là d'une petite révolution culturelle. Les musiques actuelles ne doivent pas être considérées que comme une « pratique ». Ce secteur doit sortir de sa marginalité et il faut soutenir LA musique, quelle que soit ses formes.

- Michel Berthod : la logique économique veut que les subventions soient basées sur un texte. Pour répondre à Philippe Gouttes, il indique qu'une subvention allouée pour un billet soutien un lieu alors qu'une subvention allouée à un artiste soutien le producteur.
- David Kessler remercie et lance le point suivant : les commissions et laisse la parole à Patrick Bacot.
- Patrick Bacot, nommé président de la commission sur les concertations territoriales résume ces axes de travail :
 - définition du contour de la commissions
 - relation les travaux
 - définition d'un calendrier et des outils avec lesquels la commission va fonctionner.

Il détermine 6 chantiers prioritaires :

- concertation informelles mises en place dans les régions (envoyer un courrier de la part du ministre officialisant leurs mises en place).
- Fabrication d'une plaquette d'information
- établissement d'un cahier des charges des chantiers prioritaires
- définition des contenus des journées de formation directement avec les élus
- état des lieux de l'expression des concertations qui se passent dans les régions, des niveaux de relations locaux, du travail à faire pour la maturation des acteurs sur le terrain pour qu'ils s'emparent des problèmes.

Frédéric Vilcoq y ajoute la question des moyens. Il serait souhaitable que le courrier parte courant septembre pour solliciter les élus.

Eric Boistard souligne l'espace temps réduit à cause des élections.

Jean-François Burgos indique que les journées de formation auront lieu le 15 novembre 2006.

Hervé Rony évoque l'absence d'information sur le secteur et le problème de récolte des données dont les pouvoirs publics devraient soit avoir l'initiative, soit aider les producteurs indépendants à produire des études.

Philippe Chantepie indique que certaines études sont de mauvaise qualité car les structures sont trop petites. Il travaille avec tous les acteurs et tente d'avoir une vision sur les types d'outils à mobiliser. Eric Boistard souligne que le Gemap dispose de données non disponibles antérieurement.

- David Kessler énumère les nommés présidents de commission
 - Stephan Le Sagère pour la commission SESMA
 - Pierre-Olivier Laulanné pour la commission sur le pratiques amateurs
 - Patrick Bacot pour la commission concertation territoriale de développement des musiques actuelles
 - Jean-François Burgos pour la commission sur la filière musicale et les nouvelles technologies.
- Antoine Masure indique que le nouveau site du CNV est en ligne et qu'il contient des données chiffrées.